

46. ÉCLAIRAGE PUBLIC

Opérations aidées

Travaux d'aménagement de l'éclairage public.

Bénéficiaires

Communes et groupements de communes de moins de 20 000 habitants.

Caractéristiques

Subvention se situant entre 20% et 50% du coût HT, avec un plafond de dépenses de 150 000 € HT hors honoraires.

Aide ne pouvant pas être complétée par une aide du Département.

La répartition de la DETR se fait au cours du 1^{er} trimestre de chaque année.

Origine de l'aide

État : Préfecture - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Interlocuteur

État : Préfecture et Sous-Préfectures.

Voir aussi

Fiche N°47 : Éclairage public et réseaux – Luminaires d'éclairage extérieur.

Fiche N°48 : Éclairage public et réseaux – Mise en conformité des réseaux.

47. LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

Opérations aidées

Fourniture et pose de luminaires d'éclairage extérieur.
Fourniture et pose de systèmes de régulation de la tension et de la puissance.

Bénéficiaires

Toutes les communes d'Indre-et-Loire (sauf Tours).

Caractéristiques

Subvention déterminée en fonction du montant du devis des travaux.

Origine de l'aide

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Interlocuteur

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Voir aussi

Fiche N°46 : Éclairage public et réseaux – Éclairage public.
Fiche N°48 : Éclairage public et réseaux – Mise en conformité des réseaux.

48. MISE EN CONFORMITÉ DES RÉSEAUX

Opérations aidées

Mise en conformité des réseaux d'éclairage public (hors travaux de génie civil).

Bénéficiaires

Toutes les communes d'Indre-et-Loire (sauf Tours).

Caractéristiques

Subvention déterminée en fonction du montant du devis des travaux.

Origine de l'aide

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Interlocuteur

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Voir aussi

Fiche N°46 : Éclairage public et réseaux – Éclairage public.

Fiche N°47 : Éclairage public et réseaux – Luminaires d'éclairage extérieur.

49. PLAN LUMIERE

Opérations aidées

La mise en valeur du patrimoine avec l'objectif d'offrir aux collectivités une identité lumière originale et hiérarchisée de ses sites principaux (entrées de ville, ponts, édifices religieux, bâtiments communaux, espaces verts, etc.), donnant ainsi à la ville une vision nocturne harmonieuse et reconnaissable.

Bénéficiaires

Toutes les communes d'Indre-et-Loire (sauf Tours).

Caractéristiques

Subvention à hauteur de 20% et écartée à 3 000 € sur le montant HT des travaux réalisés pour la mise en valeur par l'éclairage.

Aide cumulable avec le Schéma Directeur de l'Aménagement Lumière (fiche N° 50).

Origine de l'aide

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Interlocuteur

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Voir aussi

Fiche N°50 : Éclairage public et réseaux – Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL).

Fiche N°51 : Éclairage public et réseaux – Illumination du patrimoine.

50. SCHEMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT LUMIERE (SDAL)

Opérations aidées

Frais de suivi, de collecte des données de mise en forme et de présentation du dossier de SDAL.

Bénéficiaires

Toutes les communes d'Indre-et-Loire (sauf Tours).

Caractéristiques

Subvention à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

Aide cumulable avec le Plan lumière (fiche N°49).

Origine de l'aide

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Interlocuteur

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Voir aussi

Fiche N°49 : Éclairage public et réseaux – Plan lumière (mise en valeur du patrimoine).

Fiche N°51 : Éclairage public et réseaux – Illumination du patrimoine.

51. ILLUMINATION DU PATRIMOINE

Opérations aidées

Travaux d'illumination extérieure du patrimoine communal et mise en valeur par l'éclairage.

Bénéficiaires

Toutes les communes d'Indre-et-Loire (sauf Tours).

Caractéristiques

Subvention à hauteur de 20% du montant HT des travaux et limitée à 3 000 €.

Origine de l'aide

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Interlocuteur

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Voir aussi

Fiche N°49 : Éclairage public et réseaux – Plan lumière (mise en valeur du patrimoine).

Fiche N°50 : Éclairage public et réseaux – Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL).

52. DEPLACEMENT D'OUVRAGES ELECTRIQUES

Opérations aidées

Déplacements d'ouvrages électriques dans le cadre de travaux d'aménagement de l'espace public, si l'ouvrage est sur le domaine public et pour la réalisation d'une opération à usage collectif uniquement.

Bénéficiaires

Toutes les communes d'Indre-et-Loire (sauf Tours).

Caractéristiques

Subvention à hauteur de 50% du coût HT des travaux.

Origine de l'aide

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Interlocuteur

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

53. EXTENSION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE

Opérations aidées

Travaux d'extension des réseaux de distribution publique d'énergie électrique (hors travaux de génie civil).

Bénéficiaires

Toutes les communes d'Indre et Loire (sauf Tours).

Caractéristiques

Subvention à hauteur de 70% du coût des travaux HT (équipements publics seulement).

Origine de l'aide

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Interlocuteur

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

54. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELEPHONIQUES

Opérations aidées

Études et travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques pour l'amélioration de l'environnement (génie civil, câblage) par convention soit avec les communes soit avec les Communautés de Communes ou le SIEIL lorsque le projet s'inscrit dans un aménagement global (voirie, assainissement, eau potable).

Bénéficiaires

Communes (hors ville de Tours).

Ville de Tours - convention cadre signée le 29 mars 2011 sur la base de l'Art. L2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Caractéristiques

Subvention conformément à l'Art. L2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'Accord national entre France Télécom, l'AMF (Association des Maires de France) et la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et son avenant signé le 08/07/2009 : France Télécom finance le matériel génie civil (tuyaux, corps de chambre, cadres et tampons), et 82% du coût du câblage (étude, matériel et main d'œuvre).

Origine de l'aide

France Télécom.

Interlocuteur

Demande et inscription budgétaire : France Télécom - Unité Pilotage Réseau Ouest.

Suivi travaux : France Télécom - Unité Intervention Centre, Tours - Département Gestion d'Affaires et Documentation.

Voir aussi

Fiche N°55 : Éclairage public et réseaux - Dissimulation des réseaux électriques.

Fiche N°56 : Éclairage public et réseaux - Opérations de réfection de voirie.

55. DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES

Opérations aidées

Travaux destinés aux communes membres du Syndicat ayant pour objectif la dissimulation des réseaux électriques dans le cadre d'une préoccupation environnementale ou de réaménagement de voirie.

Bénéficiaires

Toutes les communes d'Indre et Loire (sauf Tours).

Caractéristiques

Subvention de 70% du coût HT des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL.

Origine de l'aide

- Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACÉ) - programme spécial environnement tranche C.
- ERDF - article 8.
- Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Interlocuteur

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Voir aussi

Fiche N°52 : Éclairage public et réseaux – Déplacement d'ouvrages électriques.

Fiche N°54 : Éclairage public et réseaux – Enfouissement des réseaux téléphoniques.

Fiche N°56 : Éclairage public et réseaux – Opérations de réfection de voirie.

56. OPÉRATIONS DE RÉFECTION DE VOIRIE

Opérations aidées

Travaux de réfection de voirie directement liés et consécutifs aux travaux de dissimulation des réseaux.

Bénéficiaires

Communes et groupements de communes de moins de 20 000 habitants.

Caractéristiques

Subvention se situant entre 20% et 50% du coût HT des travaux, avec un plafond de dépenses de 150 000 HT hors honoraires.

Aide ne pouvant pas être complétée par une aide du Département.

La répartition de la DETR se fait au cours du 1^{er} trimestre de chaque année.

Origine de l'aide

État : Préfecture - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Interlocuteur

État : Préfecture et Sous-Préfectures.

Voir aussi

Fiche N°54 : Éclairage public et réseaux – Enfouissement des réseaux téléphoniques.

Fiche N°55 : Éclairage public et réseaux – Dissimulation des réseaux électriques.